

de ce genre sous le règne de son gouvernement. Je reviens à février par la pensée. Les libéraux avaient alors jeté par la fenêtre le Règlement et le ministre de la Justice de l'époque avait de fait déclaré: Nous sommes vos maîtres. Le gouvernement était alors minoritaire mais, aujourd'hui, il a la majorité.

M. Nielsen: Dieu nous soit en aide.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les maîtres de février détiennent aujourd'hui une très forte majorité. Résultat: nous accuserons le plus fort déficit de notre histoire. Nous avons maintenant des millions et des millions de boisseaux de blé en entrepôt; rien n'est tenté pour résoudre les problèmes de l'Ouest canadien ou ceux du pays en général. Pourtant les impôts ont triplé depuis deux ans. Voici le gouvernement dont les membres sont tous des enfants prodiges.

M. le président suppléant: A l'ordre. Comme il est cinq heures, afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant de passer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, j'aimerais que la Chambre consente à ce qu'on revienne à l'appel des motions, afin qu'il soit question du rapport de la Société de développement du Cap-Breton, déposé le 23 avril. Le 19 septembre, à la suite d'une question du député de Cape Breton-East Richmond, un exemplaire français a été déposé.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Il serait peut-être utile aux députés de savoir que le rapport, c'est-à-dire le rapport de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année financière expirant le 31 décembre 1967, a été déposé en anglais le 23 avril et figure à la page 841 des *Procès-verbaux*. La version française a été déposée le 19 septembre. On trouve, en outre, à la page 50 des *Procès-verbaux*, la note suivante:

Budgets intérimaires des immobilisations de la Société de développement du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 décembre 1968, conformément aux articles 21 et 26 de la Loi établissant

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

la Société de développement du Cap-Breton, chapitre 6, Statuts du Canada, 1967, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1968-709, en date du 10 avril 1968, approuvant lesdits budgets. (Textes français et anglais)

Voilà ce que le député désirait savoir ce matin.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question que j'ai posée plus tôt aujourd'hui, j'étais au courant de ce fait. Je voulais savoir quand le gouvernement allait publier ce rapport pour répondre aux demandes des résidents du Cap-Breton. En plus, je suis heureux de découvrir qu'un membre du gouvernement a pu enfin trouver le ministre compétent et a donné une réponse qu'il était impossible d'obtenir cet après-midi du premier ministre (M. Trudeau) et de trois de ses collègues du cabinet.

• (5.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est cinq heures la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés et les bills publics.

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MODIFICATION VISANT À EN ÉTENDRE LA PORTÉE AU SPORT PROFESSIONNEL

M. Donald S. MacInnis (Cape Breton-East Richmond) propose la deuxième lecture du bill n° C-2 modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Sport professionnel).

—Monsieur l'Orateur, je présente ce bill qui a déjà été présenté une première fois, le 25 février 1966, par le député qui représentait alors Vancouver-Burrard. Comme ce député est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), je présente ce bill à mon tour, assuré qu'il s'empressera de l'appuyer. J'espère aussi qu'il persuadera ses collègues des banquettes ministérielles et de l'arrière-ban de son côté de la Chambre de suivre son exemple.

Je suis sûr que la mesure sera rapidement adoptée, car le premier ministre (M. Trudeau) durant la campagne électorale a déclaré à un auditoire de Colombie-Britannique que chaque ville importante du Canada a droit à une équipe de la Ligue Nationale. Je me rends compte que ce sera pénible, en ce qui concerne les recettes de la télévision. Je conçois l'ampleur d'une tâche comme celle d'inclure dans la Ligue nationale des équipes de Vancouver, Calgary, Saskatoon, Regina, Hamilton, Fredericton, Saint-Jean, Halifax et Saint-Jean (Terre-Neuve). Cependant, le premier ministre en estime que cela devrait se